



**FR**

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**ANNEXE III**

de la décision d'exécution de la Commission relative à la mesure particulière en faveur du Royaume du Maroc pour 2025.

**Document d'action relatif à l'appui à la visibilité, communication stratégique, diplomatie publique et culturelle de l'UE au Maroc**

**MESURE PARTICULIERE**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que la mesure particulière au sens de l'article 23(3) du règlement IVCDCI - Europe dans le monde.

**1. SYNTHÈSE**

**1.1. Tableau récapitulatif de l'action**

<b>1. Titre OPSYS</b> Acte de base	Appui à la visibilité, communication stratégique, diplomatie publique et culturelle de l'Union européenne au Maroc Mesure particulière en faveur du Royaume du Maroc pour 2025 Référence opérationnelle OPSYS : ACT-63376 Numéro SUMMA de Funds reservation: JAG.SUM.2067247 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde)
<b>2. Plan Économique et d'Investissement (PEI)</b>	Non
<b>Initiative phare du PEI</b>	Non
<b>3. Initiative «Équipe Europe» (ou "Team Europe")</b>	Non
<b>4. Bénéficiaire(s) de l'action</b>	L'action sera menée à l'endroit suivant: Royaume du Maroc
<b>5. Document de programmation</b>	document de programmation en cours de négociation
<b>6. Lien avec les objectifs/résultats attendus du (des) PIP concernés</b>	document de programmation en cours de négociation
<b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	

<b>7. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>	22010 – Politique des communications et gestion administrative 160-61 – Culture et loisirs			
<b>8. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	ODD principal (1 uniquement) : 16 "Paix, Justice et institutions efficaces" Autres ODD importants (jusqu'à 9) et, le cas échéant, cibles : ODD 10 - Inégalités réduites ODD 5 - Egalité entre les sexes ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs			
<b>9. Code (s) CAD</b>	22010 – Politique des communications et gestion administrative : 100% 160-61 – Culture et loisirs			
<b>10. Principal canal d'acheminement</b>	Institution du secteur privé - 60000 Secteur privé du pays bénéficiaire – 62000			
<b>11. Objectifs de dépenses</b>	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance			
<b>12. Marqueurs (à partir du formulaire CAD)</b>	<b>Objectif général</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion des personnes Handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Diversité biologique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**13. Marqueurs internes et balises**

Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
PEI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Initiatives phares du PEI	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Balises	OUI	NON	
transport	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
énergie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
environnement et résilience climatique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
développement économique (y compris le secteur privé, le commerce, le soutien macro-économique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
développement humain (y compris le capital humain et la jeunesse)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
résilience en matière de santé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
migration et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
État de droit, gouvernance et réforme de l'administration publique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autres	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Transformation numérique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Balises	OUI	NON	
connectivité numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
gouvernance numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
entrepreneuriat numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
compétences numériques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
services numériques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Connectivité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Balises	OUI	NON	
connectivité numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
énergie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
transports	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

santé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
éducation et recherche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Migration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction des inégalités	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
COVID-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

<b>14. Montants concernés</b>	Ligne budgétaire (ligne et poste budgétaire): E.14020110 Voisinage méridional Coût total estimé : EUR 10 000 000 Montant total de la contribution du budget de l'UE : EUR 10 000 000
-------------------------------	--

#### GESTION ET EXÉCUTION

<b>15. Modalités de mise en œuvre (mode de gestion et méthodes)</b>	<b>Gestion directe</b> par : marchés publics
---	--

### 1.2. Résumé de l'action

Le partenariat UE-Maroc doit être soutenu par une communication efficace afin de sensibiliser le public marocain à l'appui de l'UE au Maroc.

La Déclaration conjointe UE-Maroc lors du 14e Conseil d'association du 27 juin 2019, ainsi que l'agenda pour la Méditerranée adopté en février 2021, définissent les lignes directrices du partenariat entre l'UE et le Maroc. Le Pacte pour la Méditerranée est en cours d'élaboration et de nouveaux cadres dessinant les contours du Partenariat pourraient être agréés.

Bien que les sondages d'opinion montrent que la perception générale de l'Union européenne au Maroc est positive et favorable, la population marocaine reste peu informée sur l'UE. La connaissance et la compréhension de la population marocaine sur les raisons, l'impact, les réalisations et les actions du partenariat UE-Maroc sont également insuffisantes. Par ailleurs, les résultats montrent des disparités importantes entre les publics (notamment le genre, les femmes déclarant être moins informées que les hommes) et les régions (les milieux ruraux étant moins informés que les milieux urbains).

Le rapport spécial de la Cour des comptes européenne ciblant le Maroc a d'ailleurs recommandé d'accroître la visibilité de l'appui de l'UE au pays.

Par ailleurs, l'évolution du contexte géopolitique global appelle à une réaffirmation des partenariats entre les Etats et les Nations. L'année 2025 marque plusieurs événements pour le Partenariat Maroc-UE : le 25ième anniversaire de l'Accord d'Association UE-Maroc ; 25ième anniversaire du Partenariat Afrique-UE ; 30ième anniversaire du Partenariat Euro-Méditerranéen. Autant d'occasions pour continuer à consolider les liens entre l'Union européenne et le Maroc.

Les liens entre le Maroc et l'UE sont ainsi nombreux et profonds, aussi bien sur les plans économiques et politiques que socio-culturels. Des actions de communication et de diplomatie publiques stratégiques, coordonnées et pertinentes sont indispensables afin de les renforcer et pérenniser des échanges fructueux et une compréhension mutuelle, vecteurs de stabilité et de prospérité partagée.

Dans cette logique, la présente action vise à contribuer au renforcement et à l'approfondissement des relations politiques, économiques, commerciales et culturelles entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc, à travers une confiance et un engagement durable.

Pour ce faire, les réalisations et objectifs spécifiques seront articulés autour de trois axes interdépendants : 1/ Une information et une compréhension précises et fondées de la population marocaine sur l'UE, son action et sa présence au Maroc ainsi que son rôle sur la scène géopolitique mondiale ; 2/ Une communication adaptée et participative sur les programmes et projets financés par l'UE au Maroc ; 3/ Une réaffirmation des liens culturels et des valeurs communes entre le public au Maroc et l'UE.

Les différentes activités déployées pour l'action se focaliseront simultanément sur un renforcement de la Communication de l'UE au Maroc et de sa politique générale d'information ; une visibilité accrue et une meilleure sensibilisation de la population marocaine sur les bénéfices mutuels et les impacts positifs concrets des programmes et projets ainsi qu'un accroissement de l'adhésion et de l'engagement du public marocain dans les priorités du partenariat UE-Maroc, notamment avec la création d'initiatives et cadres pérennes d'échanges, de dialogue et d'interaction interculturels.

Cette action donnera les orientations principales et le cadre général à la stratégie de communication de la délégation de l'Union européenne au Maroc.

En tant qu'action complémentaire et transversale, l'action sera susceptible de servir sur l'ensemble des actions de coopération et d'intervenir sur tous les ODD, selon les priorités thématiques identifiées.

### **1.3. Bénéficiaire(s) de l'action**

L'action sera mise en œuvre au Royaume du Maroc

## **2. JUSTIFICATION**

### **2.1. Contexte**

Le Royaume du Maroc et l'Union européenne entretiennent des liens culturels et historiques profonds, renforcés par leur proximité géographique.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la Politique européenne de voisinage et du Statut avancé obtenu par le Maroc en 2008, qui visent à consolider les liens et à offrir plus d'opportunités pour répondre aux défis de la transition politique et économique dans laquelle le pays s'est engagé. L'engagement de l'UE en faveur du pays n'est pas seulement politique. La coopération technique entre l'UE et le Maroc est également un socle important du partenariat avec des relations économiques et commerciales en plein essor.

Parallèlement, l'accord d'association de 2000, dont on célèbre cette année les 25 ans, ainsi que le Statut avancé accordé en 2008 ont marqué ce partenariat, qui s'inscrit également dans le cadre de la Politique européenne de voisinage.

Les fondations de ce partenariat n'ont cessé de se renforcer notamment par la déclaration conjointe de 2019 pour un partenariat euro-marocain de prospérité partagée adoptée lors du Conseil d'Association, puisqu'elle met en exergue les espaces de valeurs partagées entre les deux partenaires et leurs ambitions communes. Le Pacte pour la Méditerranée est en phase d'élaboration, et de nouveaux cadres définissant les contours du Partenariat pourraient être adoptés.

L'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) en 2025 ainsi que celle de la Coupe du Monde de football en 2030 (avec le Portugal et l'Espagne) représentent des événements importants pour le Maroc, notamment en termes de créations d'emploi et de retombées économiques durables et inclusives. Ce sont

également des occasions majeures de renforcement des relations entre l'UE et le Maroc, notamment à travers la diplomatie publique et sportive.

Sur le plan commercial, l'UE est le principal partenaire du Maroc et est également l'un des principaux bénéficiaires de la coopération financière de l'UE dans la région, avec une enveloppe de 1,4 milliard d'euros pour 2014-2020 et 1,6 milliard d'euros pour 2021-2027.

En 2021, l'UE a lancé le Plan économique et d'investissement en faveur du voisinage méridional afin de soutenir le développement humain, renforcer la résilience et la prospérité, et accroître les échanges commerciaux et les investissements dans la région.

En 2022, le Maroc et l'UE ont signé le Partenariat vert, le premier du genre, destiné à soutenir la transition écologique du Maroc à travers un engagement et une coopération renouvelée sur les politiques climatiques, énergétique et environnementales. Ce partenariat est pris comme modèle pour d'autres accords similaires sur le continent africain.

Lancé en 2023 au Maroc, le Partenariat de talents constitue un autre cadre majeur de coopération UE-Maroc. Une série de tables rondes a confirmé la volonté commune de renforcement des relations mutuellement bénéfiques en matière de mobilité professionnelle et de développement des compétences. Des secteurs stratégiques et prioritaires de mobilité ont notamment été définis (la mécatronique, la construction, l'agriculture, le transport routier et l'hôtellerie/restauration).

Par ailleurs, le dialogue interculturel entre les deux rives de la Méditerranée est célébré et renforcé depuis de nombreuses années, à travers plusieurs actions organisées par la Délégation de l'Union européenne au Maroc, telles que les "Semaines du Film européen" et le "Festival du Jazz au Chellah" qui figurent désormais dans l'agenda culturel annuel du Royaume du Maroc. Ces événements permettent de tisser et d'approfondir des liens entre les marocains et les européens à travers des rencontres humaines et culturelles et des représentations interculturelles.

Pour accompagner la mise en œuvre de ce partenariat clé pour les deux parties, et favoriser l'atteinte des objectifs soutenant une stabilité et une prospérité partagées, une communication et une diplomatie publique et culturelle stratégiques et coordonnées, sont indispensables.

Dans un contexte géopolitique international en pleine mutation, le renforcement des liens réciproques de confiance et de solidarité entre le Maroc et l'UE est indispensable. La communication et la diplomatie publique sont des actions primordiales pour cela, en parallèle des relations politiques, commerciales et économiques. En effet la communication et la diplomatie publique optimisent la connaissance et la compréhension du partenariat UE-Maroc par la population au Maroc, et renforcent la confiance et l'engagement dans ce partenariat d'intérêt commun. À cet égard, la Délégation a élaboré une stratégie de communication et de diplomatie publique.

## **2.2. Analyse des problèmes**

### Brève analyse des problèmes

Le Partenariat Maroc-UE nécessite de s'appuyer sur une connaissance et une compréhension mais également une confiance et un engagement forts de la population marocaine à son égard, pour une mise en œuvre optimale et la réalisation des objectifs attendus.

Plusieurs indicateurs révèlent la nécessité d'une action coordonnée et stratégique de la DUE Maroc en termes de visibilité, communication et diplomatie publique.

Les derniers sondages d'opinion menés en 2024, par la Délégation de l'Union européenne au Maroc et par le programme régional de communication EU Neighbours South, révèlent une image globalement positive de l'UE par la population marocaine, qui mérite néanmoins d'être renforcée.

L'accès aux informations sur l'UE, la connaissance et la compréhension de ses politiques, ses actions et de son appui au Maroc restent perfectibles. Cet état des faits est notamment marqué par des disparités régionales entre les centres urbains et les milieux ruraux, ainsi qu'entre les genres.

Il est également ressorti des sondages que si l'UE est perçue comme un acteur économique et politique, son engagement dans la coopération est mal connu.

La nécessité pour la Délégation de l'Union européenne au Maroc d'accentuer la visibilité de son appui au Maroc et l'impact bénéfique de ses actions avait déjà été souligné à différentes reprises, notamment le Rapport de la Cour des Comptes<sup>1</sup> en 2019, à la suite desquels des stratégies de communication avaient été mises en place en 2020 et 2024, avec l'appui de l'instrument de financement Voisinage méridional et du projet d'appui de la communication de l'UE au Maroc.

Ces stratégies doivent néanmoins être renforcées, au vu du contexte géopolitique global, des dernières évolutions socio-politiques ainsi que l'accélération des défis climatiques et de développement durable, devant mener à un renforcement des relations politiques et de coopération entre le Maroc et l'UE et une réaffirmation de leurs intérêts communs.

L'UE doit donc donner une nouvelle impulsion à sa communication au Maroc. L'adoption en 2021 de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI-Global Europe) représente une opportunité pour renforcer cette dynamique.

#### Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action

- **L'opinion publique marocaine** constitue une partie prenante centrale en étant à la fois le public cible premier et principal des actions de communication et de diplomatie publique ainsi que le bénéficiaire final du Partenariat Maroc-UE. Cette opinion publique est constituée 1/ de la population marocaine dans son ensemble ; 2/des personnes et entités concernées par les projets, programmes ou activités de la DUE ; 3/ des segments de la population marocaine concernés par les thèmes transversaux des programmes de la DUE, à savoir la jeunesse, le genre et la société civile ou évoluant dans leur écosystème.
- **Les partenaires** politiques et de coopération (autorités nationales ; institutions ministérielles ; institutions bénéficiaires ; partenaires financiers, techniques ou de mise en œuvre ; secteur privé (CGEM, industries, entrepreneurs) ; organisations de la société civile). Ce sont des publics secondaires de la communication de la Délégation de l'Union européenne au Maroc, mais ils en sont également parties prenantes, 1/en assurant la visibilité du soutien de l'UE et du partenariat Maroc-UE à travers leurs propres communications ; 2/ en mettant en œuvre des actions impliquant l'UE ; 3/ en véhiculant des perceptions et des représentations de l'UE à travers leurs engagements.
- **Les médias** constituent à la fois des relais d'information et une partie prenante clé en étant aussi faiseurs d'opinion. Il est indispensable de leur fournir des informations officielles, précises, exactes et complètes afin de leur permettre d'avoir une connaissance et une compréhension objective des faits et des messages, ainsi qu'à l'opinion publique marocaine par leur intermédiaire, afin de contrecarrer les rumeurs et fausses informations néfastes et préjudiciables.

---

<sup>1</sup> [https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19\\_09/SR\\_Morocco\\_FR.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19_09/SR_Morocco_FR.pdf)

## 2.3. Enseignements tirés

Sur la base de l'expérience acquise, des priorités de communication de l'UE, des enseignements tirés par les stratégies de communication précédentes, des résultats des projets de communication mis en œuvre au Maroc et dans la région (EU Neighbours South) des projets en appui aux industries culturelles et créatives ou encore en appui à la jeunesse, des résultats des sondages d'opinion, l'expérience d'autres pays ainsi que du rapport de la Cour des Comptes européenne sur l'appui de l'UE au Maroc<sup>2</sup>, les éléments suivants sont considérés comme des besoins essentiels auxquels il convient de répondre :

- Développer et mettre en œuvre une communication stratégique, coordonnée et ciblée autour de thématiques phares reflétant les priorités du partenariat Maroc-UE.
- Mieux faire connaître l'Union européenne, sa place au niveau global, ainsi que sa vision, ses valeurs fondatrices, sa mission et ses objectifs en tant qu'acteur géopolitique global.
- Mettre l'accent sur les convergences de valeurs, ainsi que les intérêts et les défis communs, notamment tels que définis par la déclaration conjointe de partenariat de prospérité partagée.
- Clarifier le rôle de la Délégation de l'Union européenne au Maroc, son rôle politique, ses axes et priorités d'intervention à travers ses programmes et projets ainsi que les bénéfices mutuels de ses actions.
- Informer davantage sur les programmes et projets entrepris ou financés par l'UE au Maroc, particulièrement les résultats concrets afin de sensibiliser la population marocaine sur les impacts positifs sur leur vie quotidienne.
- Informer davantage sur les opportunités de travail conjoints (par ex. de commerce, Industries Culturelles et Créatives, recherche et innovation, etc.)
- Résoudre les disparités de compréhension auprès de la population au Maroc par une communication plus ciblée avec des messages plus clairs et moins techniques.
- Cerner les besoins et attentes des publics en termes d'information et de communication de la part de l'UE, notamment en menant des sondages et des études de perception.
- Investir de nouveaux canaux, moyens et territoires d'information et de communication, tels que les réseaux sociaux et les influenceurs qui sont les médias de prédilection de la jeunesse marocaine.
- Renforcer les relations culturelles internationales, complément nécessaire à la communication institutionnelle afin d'approfondir les liens de proximité, de dialogue interculturel, et de compréhension mutuelle, notamment à travers la diplomatie publique et culturelle, l'entrepreneuriat dans les industries culturelles et créatives, etc.
- Renforcer les synergies, la coordination et la coopération avec les Etats membres, afin de mieux ancrer l'esprit "Equipe Europe" et consolider cette approche.

## 3. DESCRIPTION DE L'ACTION

### 3.1. Objectifs et produits

L'Objectif Général de cette action est :

Le renforcement et l'approfondissement des relations politiques, économiques, commerciales et culturelles entre l'UE et le Maroc à travers une information précise, une perception favorable et une adhésion de la population marocaine aux priorités du partenariat UE-Maroc

Les Objectifs Spécifiques /Réalizations de cette action sont :

---

<sup>2</sup> [https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19\\_09/SR\\_Morocco\\_FR.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19_09/SR_Morocco_FR.pdf)

- OS1 Une meilleure information et compréhension de la population marocaine de l'UE, des relations entre l'UE et le Maroc et sur la Délégation de l'UE au Maroc
- OS2 Une communication active sur les politiques, programmes et projets de l'UE au Maroc
- OS3 Une réaffirmation des liens interculturels entre le public au Maroc et l'UE

Ces trois objectifs sont conçus comme étant interdépendants.

Les produits attendus de cette action sont les suivants :

- 1.1 La Communication de l'UE au Maroc est renforcée dans sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation
- 1.2 La politique d'information et de communication est ciblée, stratégique et largement relayée
- 2.1 La visibilité des politiques et programmes de l'UE au Maroc est accrue, notamment les résultats concrets et les bénéfices mutuels, dans le cadre des priorités du partenariat UE-Maroc
- 2.2. L'opinion marocaine est sensibilisée sur les impacts positifs des actions de l'UE sur leur vie quotidienne et sur les opportunités offertes
- 3.1 L'adhésion et l'engagement du public marocain dans les priorités du partenariat UE-Maroc sont accrus
- 3.2 Des initiatives et cadres d'échanges, de coopération et de co-création interculturels sont créés et pérennes.

### 3.2. Activités indicatives

#### Activités liées au produit 1.1:

- Mise en œuvre efficace et efficiente de la Stratégie de communication et des plans d'action annuels de la Délégation de l'Union européenne au Maroc
- Sondages et évaluations réguliers sur la connaissance, l'image et la compréhension de l'opinion publique marocaine sur l'UE et le partenariat Maroc-UE
- Formations des équipes de communication, de la Délégation de l'UE ainsi que des partenaires
- Optimisation des outils et supports de communication de l'UE au Maroc

#### Activités liées au produit 1.2:

- Conception, mise en œuvre et suivi d'une stratégie de relations médias
- Formations, échanges et rencontres avec les journalistes, les leaders et faiseurs d'opinion et les créateurs de contenus sur l'action de l'UE au Maroc

-

#### Activités liées au produit 2.1.

- Activités de visibilité, communication et/ou sensibilisation sur les programmes et projets de l'UE au Maroc ainsi que sur les résultats et impacts concrets.
- Activités de visibilité, communication et/ou sensibilisation sur les thématiques principales de l'UE au Maroc
- Organisation ou participation ou contribution à des événements thématiques, en présentiel ou online, participant à la visibilité des programmes et projets de l'UE au Maroc
- Événements *ad hoc* dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et projets de l'UE au Maroc

#### Activités liées au produit 2.2

- Campagnes thématiques de sensibilisation sur les programmes et projets de l'UE au Maroc, leurs résultats et impacts concrets auprès des bénéficiaires finaux

### **Activités liées au produit 3.1**

- Elargissement et renforcement (augmentation des actions et des échanges) des réseaux des partenaires engagés dans la promotion de l'UE au Maroc (jeunesse, journalistes, bénéficiaires, leaders et faiseurs d'opinion...)
- Organisation ou participation ou contribution à des initiatives de rencontres, d'échanges et de cocréation interculturelle pertinentes pour les thématiques prioritaires
- Incitants à la participation aux activités du partenariat auprès des publics cibles (concours, prix, webinaires, séances d'information, etc.)

### **Activités liées au produit 3.2**

- Organisation ou participation ou contribution à des événements de diplomatie publique et culturelle
- Valorisation, soutien technique et/ou financier pour des initiatives participant ou promouvant les expressions culturelles et artistiques, particulièrement le dialogue interculturel euro-marocain.

## **3.3. Intégration des questions transversales**

### **Protection de l'environnement et changement climatique**

**Résultats de l'examen préalable de l'évaluation environnementale stratégique (EES)** (pertinents pour l'appui budgétaire et les interventions au niveau stratégique)

Il ressort de l'examen préalable de l'évaluation environnementale stratégique (EES) qu'aucune autre action n'était requise.

**Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)** (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

**Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC)** (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

Il ressort de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC) que cette action est à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire)

### **Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'OCDE mentionnés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que les questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes et à la diversité seront intégrées dans la conception des actions entreprises dans le cadre de ce projet. En outre, les activités de communication stratégique seront conçues pour cibler en particulier les femmes et les groupes marginalisés, tels que les populations vivant dans des régions reculées.

### **Droits de l'Homme**

Toutes les activités relevant de ce programme seront conçues et mises en œuvre conformément aux principes de bonne gouvernance et de droits de l'homme, d'égalité entre les hommes et les femmes et d'inclusion de groupes socialement ou économiquement défavorisés.

### **Handicap**

Conformément aux codes du CAD sur l'invalidité/le handicap de l'OCDE mentionnés à la section 1.1, cette action porte la mention D0. Cela implique que l'action n'a pas d'impact identifié dans ce domaine.

### **Démocratie**

L'action proposée contribuera à améliorer la connaissance des citoyens marocains sur les actions de l'UE, notamment en matière de droits de l'homme.

### Sensibilité aux conflits, paix et résilience

La Délégation n'a pas identifié d'implications possibles de cette action dans ces domaines. La Délégation veillera cependant à ce que les actions promeuvent la paix et la résilience là où cela sera possible.

### Réduction des risques de catastrophe

La Délégation n'a pas identifié d'implications possible de cette action dans ce domaine.

## 3.4. Risques et hypothèses

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haut/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
1-A l'Environnement externe	<p>1. Des évènements politiques majeurs (tels que des changements fréquents de gouvernement, la promulgation de nouvelles orientations politiques, de révision d'approche stratégique, de crise) peuvent entraver plus ou moins durablement la mise en œuvre l'action</p> <p>2. Les difficultés administratives (autorisations, assurances, etc.), organisationnelles, logistiques, sécurité des évènements</p>	Moyenne	Moyenne	<p>1. Dialogue politique permanent avec le gouvernement sur le suivi de l'Accord d'association et la coopération</p> <p>2. Contact régulier avec les autorités marocaines ou parties prenantes pour formaliser les conditions organisationnelles et de sécurité.</p>
5-Aux Communications et informations	<p>1. Réticences possibles des autorités marocaines à communiquer sur</p>	Moyenne	Moyenne	<p>1. La communication proposée sera déployée progressivement et en concertation étroite avec les autorités nationales, de sorte à tenir compte de et</p>

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haut/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
	le partenariat et sur la coopération UE-Maroc. 2.La multiplicité des initiatives et des acteurs intervenants en matière de communication peut affaiblir la cohérence de la communication			à s'appuyer sur les efforts existants de communication. 2. L'un des axes d'intervention concerne précisément le renforcement de la coordination entre les projets pour une communication plus cohérente et stratégique.

### Hypothèses externes :

- Le gouvernement marocain maintient son objectif de partenariat plus étroit avec l'Union européenne et continue de mettre en œuvre des politiques en vertu de cet objectif.
- L'UE et le gouvernement marocain se coordonnent efficacement en vue de renforcer la politique et le dialogue public, de renforcer la visibilité de l'UE au Maroc et de favoriser la compréhension des bénéfices mutuels par la population marocaine.
- Les partenaires et bénéficiaires des projets financés par l'UE partagent des informations sur leurs initiatives respectives et assurent la visibilité du soutien de l'UE.
- Les publics cibles au Maroc sont dans des dispositions favorables pour s'engager dans les activités mises en œuvre par l'UE.

### 3.5. Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action se fonde sur le contexte et l'analyse des problèmes décrits à la section 1 du présent document. Le Royaume du Maroc et l'UE sont tous deux déterminés à approfondir et à renforcer leur partenariat. Cette action prévoit des interventions qui contribuent toutes à l'objectif général d'approfondir les relations politiques, économiques et commerciales entre l'UE et le Maroc. L'action interviendra de façon transversale, s'appuyant sur les actions de visibilité, communication et diplomatie publique et culturelle organisées par les programmes sectoriels ou directement par la délégation de l'Union européenne au Maroc.

**Output :** La mise en œuvre d'activités de visibilité, communication et de diplomatie publique et culturelle par la Délégation l'Union européenne au Maroc et par les programmes financés par l'UE, visant à optimiser l'accès des citoyens à des informations fiables sur l'UE, leur sensibilisation aux bénéfices mutuels des projets et programmes, ainsi que leur engagement en faveur du partenariat entre l'UE et le Maroc.

**Résultat :** Une communication stratégique, coordonnée et ciblée, accentuant la visibilité de l'UE au Maroc, améliorant la connaissance et la compréhension de ses actions par les citoyens et soutenant les partenariats et réseaux d'échanges permettra de sensibiliser les citoyens aux avantages du partenariat avec l'Union européenne, de créer une compréhension mutuelle, et d'accroître le soutien à ces relations privilégiées.

**Impact :** Des relations approfondies et renforcées entre l'UE et le Royaume du Maroc, la confiance, des partenariats et des réseaux qui aideront les citoyens à se forger une opinion éclairée sur l'UE, ses valeurs et à faciliter leur accès aux ressources et aux opportunités proposées par l'UE.

### **3.6. Matrice indicative du cadre logique**

Résultats	Chaîne des résultats (@): Principaux résultats attendus (10 au maximum)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
<b>Impact 1</b>	1. Renforcement et approfondissement des relations politiques, économiques, commerciales et culturelles entre l'UE et le Maroc à travers une information précise, une perception favorable et une adhésion de la population marocaine aux priorités du partenariat UE-Maroc	1. Niveau de connaissance sur l'UE par le grand public  2. Pourcentage du public marocain ayant une image positive de l'UE et de son partenariat avec le Maroc	1. 72% des personnes sondées déclarent avoir un niveau de connaissance limité voire inexistant sur l'UE (Sondage DUE 2025)  2. 79% des personnes sondées ont une bonne image de l'UE dont 29% en ont une très bonne image (Sondage DUE 2025)	1. Cibles définies par la stratégie de communication 2025-2027	Sondages d'opinion de la DUE	<i>Not applicable</i>
<b>Réalisation 1</b>	1. Une information et compréhension améliorées de la population marocaine sur l'UE, les relations entre l'UE et le Maroc et sur la Délégation de l'UE au Maroc	1.1. Nombre de citoyens marocains informés sur l'UE et son soutien au Maroc ventilés par groupes (tranches d'âge ; hommes/femmes ; milieux urbains/ruraux)	1.1 60% des répondants estiment être "assez bien" ou "bien" informés sur l'UE (Sondage DUE 2025)	1.1. Cibles définies par la stratégie de communication 2025-2027 de l'UE	1.1 Sondages d'opinion de la DUE	- Le gouvernement marocain maintient son objectif de partenariat plus étroit avec l'Union européenne et continue de mettre en œuvre des politiques en vertu de cet objectif.
<b>Réalisation 2</b>	2 Une communication accrue sur les politiques, programmes et projets de l'UE au Maroc	2.1 Niveau de connaissance des publics cibles marocains sur les domaines d'action de l'UE au Maroc	2.1. 50% des répondants s'estiment très mal informés et	2.1. Valeurs cibles de la stratégie de communication 2025-2027	2.1 Sondages DUE	- L'UE et le gouvernement marocain se coordonnent efficacement en vue de

			35% assez mal informés sur les projets soutenus par l'UE au Maroc			renforcer la politique et le dialogue public, de renforcer la visibilité de l'UE au Maroc et de favoriser la compréhension des bénéfices mutuels par la population marocaine.
<b>Réalisation 3</b>	3. Des liens interculturels réaffirmés entre le public au Maroc et l'UE	3.1. Niveau de participation et d'engagement des publics cibles marocains dans les relations interculturelles internationales, ventilé par groupes (tranches d'âge ; hommes/femmes ; milieux urbains/ruraux)	3.1. N/A	3.1. Valeurs cibles de la stratégie de communication 2025-2027	Rapports EU Neighbours South Rapports de la communication de la DUE Sondages DUE	-Les partenaires et bénéficiaires des projets financés par l'UE partagent des informations sur leurs initiatives respectives et assurent la visibilité du soutien de l'UE.
<b>Produit 1 lié à la réalisation 1</b>	1.1 La Communication de l'UE au Maroc est renforcée dans sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation	1.1.1 Mise en œuvre de la stratégie de communication 2025-2027 et des plans d'action annuels  1.1.2 Conduite d'évaluations sur les activités de communication et diplomatie publique et de sondages d'opinion	1.1.1 Une stratégie de communication 2025-2027 existante  1.1.2 2 sondages d'opinion sur les perceptions de l'UE au Maroc (2021 et 2024)	1.1.1 Plan d'action annuel de communication élaboré et mis en œuvre  1.1.2 Indicateurs de performances établis et mécanismes de suivi mis en place	1.1.1 Rapports de la communication de la Délégation de l'UE  1.1.2 Rapports de la communication de la Délégation de l'UE	- Les publics cibles au Maroc sont dans des dispositions favorables pour s'engager dans les activités mises en œuvre par l'UE.
<b>Produit 2 lié à la réalisation 1</b>	1.2 La politique d'information et de communication est ciblée, stratégique et largement relayée	1.2.1 Mise en œuvre de la stratégie de relations médias  1.2.2 Occurrences des activités avec les médias	1.2.1 0  1.2.2 N/A	1.2.1 La mise en œuvre des actions médias définis est réalisée  1.2.2 A définir	1.2.1 Rapport annuel de la communication de la Délégation de l'UE  1.2.2 Rapports de la communication de la Délégation de l'UE	
<b>Produit 1 lié à la réalisation 2</b>	2.1 La visibilité des politiques et programmes de l'UE est accrue	2.1.1 Pourcentage du public qui se sent bien ou très bien informé sur les financements et les projets de l'UE au Maroc	2.1.1 60% des sondés s'estiment "assez bien" ou "très bien" informés sur l'UE	2.1.1 Cibles définies par la stratégie de communication 2025-2027	2.1.1 Sondages DUE	

<b>Produit 2 lié à la réalisation 2</b>	2.2 L'opinion publique marocaine est sensibilisée sur les impacts positifs des actions de l'UE	2.2.1 Nombre d'actions de communication ciblées	2.2.1 trois (3) campagnes de communication réalisées entre 2022 et 2023	2.2.1 A définir	2.2.1 Rapports d'activités de communication	
<b>Produit 1 lié à la réalisation 3</b>	3.1 L'adhésion et l'engagement du public marocain dans les relations UE-Maroc sont accrus	3.1.1. Nombre de participants aux activités de diplomatie publique et culturelle  3.1.2. Nombre de membres dans les réseaux de partenaires	3.1.1 N/A  3.1.2. Un réseau de jeunes constitué et actif	A définir	3.1.1 Rapports de la communication de la Délégation de l'UE  3.1.2 Rapports EU Neighbours South	
<b>Produit 2 lié à la réalisation 3</b>	3.2. Des initiatives et cadres de coopération interculturelle sont créés et pérennes	3.2.1. Nombre de projets et d'initiatives ayant pour objet les relations interculturelles internationales	3.2.1 Deux festivals culturels existants	A définir	3.2. Rapports de la communication de la Délégation de l'UE	

## 4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

### 4.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

### 4.2. Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 72 mois à compter de l'adoption par la Commission de la présente décision de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### 4.3. Modalités de mise en œuvre applicable à la modalité du projet

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE.

#### 4.3.1. Gestion directe (marchés publics)

Le(s) marché(s) visera (viseront) à réaliser l'ensemble des objectifs de cette action.

### 4.4. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

### 4.5. Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE - (montant en EUR)
<b>Modalités de mise en œuvre</b> — cf. section 4.3	
<b>Objectifs spécifiques 1,2 et 3</b> composé de	
Passation de marchés (gestion directe) — cf. section 4.3.1	10 000 000.00
<b>Passation de marchés</b> — enveloppe totale de la section 4.3.1	<b>10 000 000.00</b>
<b>Évaluation</b> — cf. section 5.2	sera couvert par une autre décision
<b>Audit</b> — cf. section 5.3	
<b>Totaux</b>	10 000 000.00

#### **4.6. Structure organisationnelle et responsabilités**

La délégation de l'Union européenne au Maroc sera responsable de la gestion des activités et suivra leur exécution globale. Elle servira également de point de contact pour toute communication avec le(s) contractant(s) ou les bénéficiaires.

Un comité de pilotage pourra, si nécessaire, être établi et pourra se réunir annuellement. Il réunira les parties prenantes pertinentes en fonction des sujets à l'agenda. L'Union européenne présidera ce comité.

Par ailleurs, les représentants de parties prenantes impliquées dans ce document d'action pourront être invitées aux comités de pilotages et autres instances de gouvernance et/ou de coordination des autres programmes tels que développées dans d'autres documents d'action de programmation de l'Union européenne.

#### **4.7. Conditions préalables**

Non-applicable

### **5. MESURE DES PERFORMANCES**

#### **5.1. Suivi et rapports**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport rend compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré de réalisation de ses Produits et de sa contribution à la réalisation de ses Réalisations et, si possible au moment de l'établissement du rapport, de la contribution à la réalisation de ses Impacts, mesurée par des indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités pour le suivi et le compte-rendu, y compris en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données :

Un comité de pilotage spécifique sera constitué par la délégation de l'Union européenne et le contractant chargé de la mise en œuvre, ainsi que toute partie prenante concernée. Il se réunira régulièrement pour examiner les progrès réalisés sur la base de rapports périodiques. Des outils seront développés afin de permettre d'évaluer le projet en termes d'impact.

#### **5.2. Évaluation**

Compte tenu de de l'action, il ne sera pas effectuée d'évaluation pour la présente action.

#### **5.3. Audit et vérifications**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

## 6. COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Toutes les entités mettant en œuvre des actions extérieures financées par l'UE ont l'obligation contractuelle d'informer les publics concernés du soutien apporté par l'Union à leurs travaux en affichant l'emblème de l'UE et, le cas échéant, une brève déclaration de financement sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. À cette fin, ils doivent se conformer aux instructions fournies dans le document [«Communiquer et accroître la visibilité de l'UE – Orientations relatives aux actions extérieures»](#), publié en 2022 (ou tout document qui lui succédera).

Cette obligation s'appliquera de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les prestataires de services, les bénéficiaires de subventions ou les entités mandatées ou déléguées, telles que les agences des Nations Unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE. Dans chaque cas, une référence aux obligations contractuelles correspondantes doit être incluse dans la convention de financement, la passation de marchés et les contrats de subvention respectifs, ainsi que dans les conventions de contribution.

## Annexe 1 : IDENTIFICATION DU NIVEAU D'INTERVENTION PRIMAIRE POUR LES RAPPORTS DANS OPSYS

Une intervention primaire<sup>3</sup> (projet/programme) est un ensemble cohérent de résultats, structurés dans un cadre logique, visant à apporter des changements ou des progrès en matière de développement.

L'identification du niveau de l'intervention primaire permettra de :

- ✓ Différencier ces actions ou ces contrats de ceux qui ne produisent pas des résultats directs et identifiables en matière de développement, définis comme des entités de soutien (c'est-à-dire les audits, les évaluations);
- ✓ Articuler les actions ou contrats selon une chaîne de résultats attendus, ce qui facilitera le suivi et permettra de réaliser un suivi et un compte-rendu en matière de performance ;
- ✓ Disposer d'une cartographie complète et exhaustive de toutes les actions et contrats porteurs de résultats.

*Veillez effacer cet encadré avant de soumettre le document d'action*

Les interventions primaires sont identifiées lors de la conception de chaque action, par le service responsable (délégation ou unité opérationnelle du siège).

Le niveau de l'intervention primaire choisie peut être modifié (directement dans OPSYS) et la modification ne constitue pas un amendement du document d'action.

Veillez cocher l'une des quatre options possibles dans la colonne de gauche pour le niveau de l'intervention ou des interventions primaires indiquées dans la présente action.

Pour "Niveau du groupe d'actions", veuillez ajouter des références à l'action actuelle et à d'autres actions qui concernent la même intervention primaire.

Pour "Niveau du contrat" et "Niveau du groupe de contrats", veuillez ajouter la ou les références aux postes budgétaires correspondants au point 4.6 « Budget indicatif ».

Le niveau d'intervention pour la présente action est indiqué comme :

<b>Option 1: Niveau de l'action</b> (appui budgétaire, financement mixte...)		
<input type="checkbox"/>	Single action	Présente action: tous les contrats pour cette action
<b>Option 2: Niveau du groupe d'actions</b> (i. les cas complémentaires, ii. les deuxième, troisième...phases d'un programme)		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'actions	Références des actions (CRIS#/OPSY#): <Action présente> <Autre(s) action(s)>
<b>Niveau du contrat</b> (subventions, accords de contribution ou cas pour lesquels les engagements juridiques individuels prévus dans le budget font partie du même document d'action mais auront des calendriers différents).		
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	<engagement juridique individuel prévu (ou contrat)>

<sup>3</sup> Dans un souci de cohérence entre les termes utilisés dans OPSYS, la DG INTPA, la DG NEAR et le service des instruments de politique étrangère (FPI) ont identifié cinq termes clés, dont «action» et «intervention». Une «action» désigne le contenu (ou une partie du contenu) d'une décision de financement de la Commission et une «intervention» désigne un ensemble cohérent d'activités et de résultats permettant un suivi opérationnel efficace, par la Commission, de ses opérations sur le terrain. Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : [le concept d'intervention](#). [un EU Login est nécessaire]

<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	<engagement juridique individuel prévu (ou contrat)>
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 3	<engagement juridique individuel prévu (ou contrat)>
	(...)	
<p><b>Niveau Groupe de contrats</b> (i. série de devis-programmes, ii. cas pour lesquels un document d'action prévoit de nombreux engagements juridiques individuels (par exemple quatre contrats, mais dont deux d'entre eux, un contrat d'assistance technique et un accord de contribution, ont les mêmes objectifs et se complètent), iii. contrats de suivi qui partagent le même cadre logique que le contrat initial).</p>		
<input type="checkbox"/>	Groupe de contrats	<engagement juridique individuel prévu (ou contrat) 1> <engagement juridique individuel prévu (ou contrat) 2> <engagement juridique individuel prévu (ou contrat) #>

*Veillez supprimer cette case après avoir rempli la section ci-dessous*

## Annexe 2 : DÉCISION DE LA COMMISSION ET DISPOSITIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Le modèle de DA est à utiliser de manière sélective en fonction du type de financement et de l'étape de la procédure.

Le tableau ci-dessous indique quelles sections du Document d'Action doivent être utilisées

- Dans l'annexe à la décision de la Commission,
- Le cas échéant, dans la convention de financement, afin de créer les dispositions techniques et administratives (DTA).

Le tableau suivant donne un aperçu des sections du modèle de Document d'Action qui doivent être utilisées pour la décision de la Commission et pour les DTA.

Document d'Action	Modalité de projet (y compris pour les programmes thématiques et régionaux, ainsi que les appels à projets)		Appui budgétaire		Aucune activité n'est mise en œuvre par le pays partenaire, aucun fonds n'est à transférer au pays partenaire et la signature de la convention financière est basée sur le modèle "simplifié"	
	Décision de la Commission annexe	Dispositions Techniques et Administratives (DTA)	Décision de la Commission annexe	Dispositions Techniques et Administratives (DTA)	Décision de la Commission annexe	Dispositions Techniques et Administratives (DTA)
<b>1. SYNTHÈSE</b>						
1.1. Tableau récapitulatif de l'action	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A
1.2. Résumé de l'action	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>2. JUSTIFICATION</b>						
2.1. Contexte	Oui	N/A	Oui	N/A	Oui	N/A
2.2. Analyse des problèmes	Oui	N/A	Oui	N/A	Oui	N/A
2.3. Enseignements tirés	Oui	N/A	Oui	N/A	Oui	N/A
2.4. Autres domaines d'évaluation (uniquement pour les actions d'appui budgétaire)	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A
2.4.1. Condition préalable aux valeurs fondamentales (uniquement pour les contrats relatifs aux objectifs de développement durable)	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A
2.4.2. Politique Publique	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A
2.4.3. Politique Macroéconomique	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A
2.4.4. Gestion des finances publiques	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A
2.4.5. Transparence et contrôle du budget	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A
<b>3. DESCRIPTION DE L'ACTION</b>						
3.1. Objectifs et produits attendus	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A

3.2.	Activités indicatives	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A
3.3.	Intégration des questions transversales	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A
3.4.	Risques et hypothèses	Oui	N/A	Oui	N/A	Oui	N/A
3.5.	Logique d'intervention	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A
3.6.	Matrice indicative de cadre logique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A
<b>4.</b>	<b>MODALITES DE MISE EN OEUVRE</b>						
4.1.	Convention de financement	Oui	N/A	Oui	N/A	Oui	N/A
4.2.	Période indicative de mise en œuvre	Oui	N/A	Oui	N/A	Oui	N/A
4.3.	Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire (uniquement pour l'appui budgétaire)	N/A	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A
4.4.	Modalités de mise en œuvre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A
4.5.	Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A
4.6.	Budget indicatif	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A
4.7.	Structure organisationnelle et responsabilités	Oui	Oui	Oui	Oui	Seulement si applicable et pertinent	Seulement si applicable et pertinent
4.8.	Conditions préalables (uniquement pour la modalité du projet)	Oui	Oui	Oui	N/A	Oui	Seulement si applicable et pertinent
<b>5.</b>	<b>MESURE DE PERFORMANCE</b>						
5.1.	Suivi et rapports	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A
5.2.	Évaluation	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A
5.3.	Audit et vérifications	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A
<b>6.</b>	<b>COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE</b>						
	Communication stratégique et diplomatie publique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A
	Annexe 1 Rapport dans OPSYS	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A
	Annexe 2, seulement en cas de financement mixte: liste des institutions financières cheffes de file	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Annexe 2, seulement en cas d'appui budgétaire (Modalités de décaissement, conditions et indicateurs de performance)	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A